

Bénin

(République du Bénin)

Population totale : 13,35 millions (2022, selon les données de la Banque mondiale)

Capitale : Porto Novo

Siège du gouvernement : Cotonou

Port : Cotonou

Aéroport douanier : Cotonou

Unité monétaire : Franc CFA

Code monétaire ISO : XOF

Langue de correspondance : Français

Poids et mesures : Système métrique

Tarif douanier : Système harmonisé

Code ISO du pays : BJ

Licences d'importation

Les licences d'importation ne sont généralement plus nécessaires pour importer des marchandises. Certaines marchandises sont interdites à l'importation. Il convient de se renseigner auprès de l'importateur. Certains produits sont soumis à des restrictions d'importation (ex. médicaments, produits cosmétiques contenant des substances médicales, viande). Dans la mesure du possible, l'envoi de la marchandise devrait se faire contre une lettre de crédit irrévocable.

Relations commerciales préférentielles avec l'UE

L'Union européenne accorde des préférences tarifaires au Bénin dans le cadre de son schéma de préférences tarifaires généralisées (SPG) à l'égard des pays en développement.

Documents d'accompagnement

Factures commerciales

Pour le dédouanement, il faut des factures (en 3 exemplaires, si possible en français) avec toutes les indications usuelles dans le commerce, comme par ex :

- les coordonnées complètes du vendeur (exportateur) et de l'acheteur (importateur) ainsi que du destinataire (si elles sont différentes)
- la marque, les numéros, le nombre et la nature des colis
- les poids brut et net
- désignation exacte des marchandises et quantité

- code du SH
- pays d'origine
- conditions de livraison
- prix unitaire, remises et valeur totale FOB et CIF
- le lieu et la date d'émission

A la fin de la facture, l'exportateur doit fournir la déclaration d'origine et de prix suivante, qui doit être signée (exemple pour les marchandises de la RFA) :

« Nous certifions que les marchandises dénommées dans cette facture sont de fabrication et d'origine de la République Fédérale d'Allemagne et que les prix indiqués ci-dessus s'accordent avec les prix courants sur le marché d'exportation ».

(Traduction allemande, à ne pas utiliser: Wir bestätigen hiermit, dass die in der Rechnung genannten Waren in der BR Deutschland hergestellt sind und dort ihren Ursprung haben sowie dass die vorstehend angegebenen Preise mit den auf dem Markt des Exportlands üblichen Preisen übereinstimmen.)

Les factures sont nécessaires pour demander l'autorisation d'un transfert à l'étranger.

Certificats d'origine

Les certificats d'origine ne sont requis que sur demande. Le pays d'origine doit être indiqué pour les marchandises de la République fédérale d'Allemagne : « République Fédérale d'Allemagne (Union Européenne) » ou seulement « Union Européenne ».

Connaissements

Les connaissances à ordre sont autorisés, mais il est nécessaire d'indiquer une adresse de notification.

Autres documents d'accompagnement

- Certificats d'inspection (Attestation de Vérification)

A la demande de l'importateur, une inspection de destination est effectuée par le Benin Control au lieu de destination.

- Bordereau Électronique de Suivi des Cargaisons (BECS)/ Electronic Cargo Tracking Note (ECTN)

Selon les instructions du Port Autonome de Cotonou (PAC), l'expéditeur ou le transporteur désigné doit demander au Bureau International Maritime (BIM) l'ECTN/BESC nécessaire à l'importation avant le chargement et la confirmer dans les 5 jours suivant le départ du navire. Les expéditions arrivant sans ECTN/BESC doivent être bloquées pour le dédouanement et entraîner de lourdes pénalités. L'ECTN/BESC peut être demandé directement sur le site web du BIM à l'adresse www.besc-benin.com ou par l'intermédiaire d'un agent désigné par le BIM. L'organisme compétent pour l'Allemagne est : M+S Mehrstens & Schwickerath GmbH, Tiefer 4, 28195 Brême, tél. : (+49) 421 363080, fax : (+49) 421 3630855, e-mail : agency@msbre.com, Internet : www.shipagent.de/virthos.php?/Ladungszertifikate.

Dispositions particulières pour certains groupes de produits

L'interlocuteur pour les normes et standards est l'Agence Nationale de Normalisation de Métrologie et de Contrôle de la Qualité (ANM), e-mail : info@anm.bj.

Un certificat officiel de santé animale est requis pour les animaux vivants, la viande fraîche et la viande conservée par réfrigération. Au Bénin, l'autorité compétente est le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (Direction de l'Élevage, e-mail : maep@gouv.bj).

Un certificat phytosanitaire, délivré par l'organisme officiel de protection des végétaux compétent (Institut Julius Kühn), est requis pour les végétaux, leurs parties et semences, ainsi que pour la terre, les engrais, le compost et les emballages constitués de ces substances ou de substances similaires. Une autorisation du ministère de l'Agriculture est également requise pour les plantes vivantes, les parties de plantes et tous les matériaux susceptibles d'introduire des parasites agricoles. De plus amples informations sont également disponibles à l'adresse suivante : <https://pflanzen-gesundheit.julius-kuehn.de/index.php?menuid=28&reporeid=202>.

Les pesticides contenant du DDT ne sont pas autorisés. Les véhicules utilitaires légers d'occasion sont soumis, le cas échéant, à une limite d'âge de 5 ans maximum et au respect de la norme antipollution Euro 4.

Envois postaux

Poids maximal 31,5 kg, pour les clients professionnels avec contrat 30 kg. En plus des documents mentionnés jusqu'à présent, 2 déclarations de contenu douanier (français) sont nécessaires.

Prescriptions de marquage pour les colis

Le marquage habituel est suffisant. Il n'existe pas de prescriptions particulières. Il est toutefois recommandé de marquer les colis avec, par exemple, la mention « Importé d'Allemagne » ou « Made in Germany ».

Marquage des marchandises « Made in ... ».

En l'état actuel des connaissances, il n'existe pas de prescriptions particulières en matière de marquage de l'origine des marchandises.

Dispositions relatives à l'emballage

Tous les matériaux susceptibles d'introduire des maladies dans le pays sont interdits comme matériaux d'emballage. Le cas échéant, un certificat phytosanitaire officiel est requis.

Importation d'échantillons de marchandises

Les échantillons sans valeur commerciale sont admis en franchise de droits de douane.

Représentations de la République fédérale d'Allemagne à l'étranger

Ambassade : Cotonou, 7, Avenue Pape Jean-Paul II, Internet : www.cotonou.diplo.de